

Demander un certificat médical pour coups et blessures

Le certificat médical pour coups et blessures atteste que des coups et des blessures ont occasionné une incapacité de travail d'une durée déterminée. Ce certificat médical permet généralement de compléter un dossier de plainte.

Qui peut faire la demande ?

Tout individu ayant été agressé physiquement.

Quand faut-il faire la demande ?

Lorsque l'on veut intenter une action en justice.

Quels sont les documents à fournir ?

Se présenter chez un médecin régulièrement inscrit à l'Ordre national des médecins du Sénégal avec une pièce d'identification.

NB : En cas d'hospitalisation, fournir le dossier médical comportant le double du certificat médical.

Quel est le coût ?

Le prix de la délivrance du certificat médical pour coups et blessures varie d'une structure à une autre entre 10 000 et 20 000 FCFA quel que soit le médecin consulté (privé ou public).

Quelle est la nature de la pièce délivrée ?

Un certificat médical (établi en double exemplaire dont l'un est conservé par le médecin prescripteur).

Quel est le délai de délivrance ?

Immédiat.

Que faire en cas de perte ?

Se faire établir une copie sur la base du fond de dossier.

Où s'adresser ?

Dans les structures sanitaires publiques et privées,

Pour en savoir plus

- Dans les établissements hospitaliers
- Chez les médecins privés

Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Fann résidence

Rue Aimé Césaire - BP 4024 - Dakar

Téléphone : 33 869 42 42 /33 869 42 10

Site Web: <http://www.sante.gouv.sn>